

ANNEXE 1 – PERTES DE FONDS DUES AUX INONDATIONS DU 10 AU 12 JANVIER 2022

PERTES DE PLANTS, PALISSAGE, REDRESSAGE ET NETTOYAGE DES VERGERS DE POMMIERS, KIWIS ET NOISETIERS; NETTOYAGE ET REMISE EN ÉTAT DES BERGES

Nom :	Prénom :	N°pacage : 082 0
--------------	-----------------	-------------------------

Espèces	Localisation de la parcelle				Pertes de plants et redressement					
	N°INSEE commune	Réf Cadastrales	N°lot PAC	Surface déclarée PAC	Nombre Plants détruits	Nombre de plants redressés	Densité (nombre de plants/ha)	Arbres remplacés Oui/Non	Si oui date de remplacement	Age à la date du sinistre
POMMIERS										
KIWIS										
Noisetiers										

Date :

Signature :

Nb : Le remplacement des plants n'est pas une obligation. A défaut, il faut pouvoir justifier, sur demande de l'administration du réemploi de l'indemnité dans l'exploitation. Si les arbres ont été remplacés vous devez joindre les justificatifs de remplacement

Nom :	Prénom :	N°pacage : 082 0
--------------	-----------------	-------------------------

Nature dommage aux sols	Type de travaux	Nombre et unités (m2 ou m3 ou mètre linéaire, heures de nettoyage)	Localisation de la parcelle			Travaux de remise en état	
			N°INSEE commune	Réf Cadastrales	N°lot PAC	Travaux réalisés par entreprise (type) (4)	Travaux réalisés par l'exploitant (type) (4)
Remise en état du Palissage (1)							
Frais de nettoyage (2)							
Remise en état des berges (3)							

(1) veuillez indiquer s'il s'agit de remplacement de piquets, redressement du palissage...

(2) veuillez indiquer le nombre d'heures passées en totalité à nettoyer en distinguant les heures salariés et exploitants

(3) indiquez le type de remise en état (travaux de bull, de pelle, de remontée de terres...)

(4) préciser le matériel utilisé

Date :

Signature :